

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2018

Membres présents : M. CANTIN, F. CHABERT, L. CARON, JM CURNILLON, P. FAUVET, D. GOUDARD, M. HARNAL, O. JOLY, Y. LAURENT, JL LEBOEUF, R. MARECHAL, A. MONCEL, C. PUVILLAND, M. PUDDU, G. RAMAKERS, JL REVEL, E. STUTZ, M. WIEL

Absents :

Excusés : B. BARDET pouvoir donné à O. JOLY, F. BOUDOURESQUE, J. GAUGE, F. MEUROU, P. PARE, P. ROBIN, K. SUTTER, JP CORDENOT

Secrétaire de séance : G. RAMAKERS

Convocation et affichage : 21 juin 2018

Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu est approuvé (1 abstention pour absence)

Présentation du plan de désherbage

Madame le maire donne la parole à M. DELHOMMEAU du Centre de formation et de promotion horticole de Lyon-Ecully, chargé d'établir le plan de désherbage et de gestion différenciée pour la commune.

Depuis 2011, la loi impose l'arrêt des pesticides dans les écoles et les établissements accueillant des publics vulnérables. La loi Labbé de 2015 est venue renforcer ce dispositif, en interdisant les pesticides sur tous les espaces traversés par le public.

L'objectif du plan de désherbage et de gestion différenciée est d'adapter les pratiques d'entretien et les futurs aménagements afin d'optimiser les ressources du service tout en améliorant les qualités de prestations sur les plans économiques, écologique et sociale. La gestion différenciée est un outil de développement durable permettant d'appliquer un entretien adapté à chaque espace en fonction de sa destination, son usage, son évolution et ses contraintes techniques et écologiques. Tous les espaces de la commune ont été visités et des préconisations techniques ont été faites par zones.

Le changement de modes des espaces doit être vu dans son ensemble et non pas simplement en voulant remplacer le désherbage chimique par une technique moins polluante. La démarche doit être progressive et suivie par l'ensemble des acteurs (élus, agents, habitants, associations...)

Monsieur DELHOMMEAU présente un plan d'investissement faisant apparaître un montant d'acquisition d'outillage pour un peu plus de 20 000 €. L'agence de l'Eau peut apporter son soutien financier jusqu'à concurrence de 80 % ; le dossier sera déposé pour le 30 juin au plus tard.

Les délibérations sont consultables en mairie aux heures d'ouverture

Subventions associations

Trois demandes ont été reçues en mairie :

Le club canin : la demande d'aide porte sur l'achat de divers matériel (tondeuse, barnum, ...)
Cette association compte 25 adhérents dont les cotisations représentent la seule recette. Au vu du dossier, le conseil ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande. Il leur est suggéré d'organiser des manifestations génératrices de revenus, comme toutes les autres associations de la commune.

Le COST pour la 12^{ème} montée historique des S : Cette demande ne comportant aucun élément financier (bilan, budget, etc...), le conseil municipal n'a pas souhaité y donner une suite favorable.

La CUMA de distillation de Treffort : sollicite la commune pour une subvention de 800 €. La Cuma constitue une activité économique et à ce titre, la commune n'est plus compétente pour accorder des aides. Néanmoins, après contact pris auprès de la CA3B, la CUMA ne percevant aucun revenu issu de ses ventes, elle fonctionne comme une association et en tant que telle, elle pourrait recevoir une subvention de la commune. Après en avoir délibéré, considérant les charges à venir qui ne pourront être honorées et l'intérêt de ne pas voir disparaître cette structure, porteuse de valeurs patrimoniales, le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 800 €

Subventions toiture

Une subvention toiture est accordée pour un montant de 1386 €.

Décision budgétaire modificative

Afin de pouvoir intégrer les subventions du syndicat d'Electricité, il convient d'ouvrir des crédits au chapitre 041 (opération d'ordre) en recettes et en dépenses pour 18 130 €.

Ces subventions concernent les travaux d'éclairage public réalisés en 2014 et 2017
Montant des travaux 2014 : lotissement St Michel
8023.41 € – restant à charge à la collectivité : 4287.44 € (déduction faite du FCTVA)
Subvention du syndicat à intégrer : 2 474.40 €

Montant des travaux 2017 : remplacement de luminaires
58 800 € - restant à charge à la collectivité 33 502.25 € (déduction faite du FCTVA)
Subvention du syndicat à intégrer : 15 652.20 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'ouverture de ces crédits.

Emprunt assainissement

Pour mémoire, lors du dernier conseil municipal, il avait été décidé de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est un emprunt de 1 180 000 € avec les caractéristiques suivantes :

- Durée d'amortissement : 20 années
- Taux fixe : 1.66 % (taux réel 1.62 %)
- Frais de dossier : 590 €

Les délibérations sont consultables en mairie aux heures d'ouverture

L'offre présentée étant devenue caduque entretemps, les nouvelles conditions acceptées au 06/06/2018 sont les suivantes :

- Durée d'amortissement : 20 années
- Taux fixe : 1.74 % (taux réel 1.65 %)
- Frais de dossier : 400 €

Point sur les travaux en cours

Mairie

Une subvention de 50 000 € a été accordée pour le dossier chaufferie bois dans le cadre de la DETR (Etat)

Une subvention de 53 000 € a été accordée par la Région sur l'ensemble des travaux.

Une dernière réunion de calage a eu lieu le lundi 25 juin, toute la matinée. La consultation sera lancée le 6 juillet pour une remise des offres avant le 27 juillet. L'ouverture des plis aura lieu le 30 juillet. Mme le maire propose de convoquer la commission d'appel d'offres pour l'analyse des offres. Le chantier devrait commencer en octobre.

Résidence Mousserons

Le dossier sera présenté en commission CARSAT le 4 juillet pour obtenir un prêt à 0 % et/ou des subventions

Un dossier de demande de subvention peut également être déposé au titre de la dotation à l'investissement local (DSIL) pour :

- Le remplacement des menuiseries : 179 000 € HT
- Le remplacement des volets : 55 000 € HT
- L'isolation des combles : 36 225 €

Le conseil autorise Mme le maire à déposer cette demande de subvention.

Services Techniques

La réception des travaux est prévue le 16 juillet. Les agents se chargeront ensuite d'installer le bardage bois, puis les panneaux photovoltaïques seront disposés à l'automne.

Assainissement de Cuisiat :

L'appel d'offre sera lancé le 6 juillet – estimation travaux 900 000 €

Le conseil accepte de délibérer sur un point non inscrit à l'ordre du jour

vente-acquisition de parcelles au cœur de Cuisiat

Madame le maire rappelle au conseil la délibération du 27 juin 2017 autorisant la cession d'une bande de terrain à 2 riverains du projet SEMCODA. Lors du passage du géomètre, afin de délimiter au mieux les parcelles, il est apparu opportun que la commune acquière un morceau de terrain d'une surface de 4 m², nouvellement cadastrée AB 360. Cette acquisition n'avait pas été mentionnée dans la délibération du 27 juin. De même, il s'avère nécessaire

Les délibérations sont consultables en mairie aux heures d'ouverture

que la commune cède une petite partie de parcelle de 1 m², cadastrée AB 358, sur laquelle se trouve une partie du mur appartenant à M. et Mme Guigue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Accepte l'acquisition par la commune de 4 m² au prix de 12 € le m²
- Accepte la cession par la commune de 1 m² au prix de 12€ le m²
- Autorise Mme le maire à finaliser le dossier et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Tour des commissions

Scolaire : le dernier conseil d'école a eu lieu le 12 juin. Les parents d'élèves souhaitaient que la commune prenne en charge le transport pour les sorties kayak, et que les Atsem aident à l'encadrement de cette activité. Une réponse négative a été donnée, ces prestations n'étant pas du ressort de la commune.

Les effectifs sont en légère augmentation, les parents d'élèves se sont mobilisés pour s'opposer à la fermeture de la classe. Pour rappel, la commune s'était également manifestée en ce sens en envoyant un courrier début juin.

Le transport scolaire est désormais assuré par la CA3B, via les transports de l'Ain. Les demandes sont à effectuer sur le site TUB, le coût d'inscription est de 20 € par an. Cette tarification permettra de mieux dimensionner les transports. En effet, du fait de la gratuité des transports jusqu'à ce jour, de nombreux parents inscrivaient leurs enfants sans pour autant utiliser le service.

Croix de Cuisiat : la croix de Grandchamp sera réimplantée à l'entrée de Cuisiat dès que l'entreprise aura réalisé les travaux de restauration.

Culture : Musicollines aura lieu le 30 juin

Aménagement des villages : Rencontre avec le cabinet d'étude pour l'étude de faisabilité. Un nouveau point sera fait mi-septembre.

Communication : le bulletin municipal devrait être imprimé en fin de semaine

Restructuration foncière : la commission se réunira le 13 juillet. La commune va lancer une procédure pour récupérer les biens vacants et sans maître.

Grange du Pin : Le cabinet a fait son rendu de l'étude. Le remplacement des 10 chalets est préconisé pour l'année prochaine. La commission tourisme se réunira début septembre. Le règlement du site a été finalisé et affiché.

Questions diverses

-modification du nombre d'électeurs par bureau de vote

Le bureau de vote de Treffort compte 1228 électeurs, alors qu'un bureau de vote devrait compter moins de 1000 électeurs.

Afin de fluidifier les flux, il convient de rééquilibrer les 3 bureaux de vote actuels.

Un nouveau découpage de la commune, tout en conservant 3 bureaux de vote a donc été proposé à la Préfecture.

Ce nouveau découpage permettrait d'avoir environ :

Bureau de Treffort : 1019 électeurs, au lieu de 1228

Bureau de Cuisiat : 515 électeurs, au lieu de 430

Les délibérations sont consultables en mairie aux heures d'ouverture

Bureau de Pressiat : 300 électeurs, au lieu de 176.

Si cette proposition est validée par la Préfecture, le nouveau découpage sera opérationnel à compter de janvier 2019 (élections européennes le 26 mai 2019). Une information paraîtra dans le bulletin de janvier 2019, et les électeurs concernés seront informés directement.

-La société Orange a pris contact tout récemment pour installer une antenne permettant de proposer la 3G et la 4G aux habitants de Treffort. Pour cela, l'implantation d'un nouveau pylône semble nécessaire. Nous échangerons avec l'association VIS quand des éléments complémentaires seront reçus.

-L'office de tourisme Bourg en Bresse destinations organise 2 visites du village de Treffort cet été. La 1^{ère} date est le 6 juillet. L'autre date est le 31 août.

-Oxyrace : appel à candidatures pour composer une équipe d'élus pour participer au triathlon vert les 1^{er} et 2 septembre prochains.

Prochain Conseils Municipaux :

- Mercredi 25 juillet
- Mercredi 12 septembre

Séance levée à 23 h 10